COMITE DU 14 OCTOBRE 2020				
DELIBERATION N°	C2020	10	14	16

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 08 octobre 2020
- Nombre de membres en exercice : 64
- Nombre de membres présents : 41
- Nombre de membres absents et ayant donné pouvoir : 07
- Nombre de membres absents et excusés : 16

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
COMMUNICATION

Le Quorum constaté,

Le Comité du SMEDAR,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles D2224-1 et suivants,
- Vu le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015,
- Vu le rapport d'activités 2019 du SMEDAR joint en annexe,
- Vu le rapport du Président, Monsieur Stéphane BARRÉ,

Considérant qu'en application des articles D2224-1 et suivants du code général des collectivités territoriales modifié par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ;

Considérant que ce rapport annuel a trois objectifs :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets ;
- Inciter à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Après en avoir délibéré :

- Prend acte à l'unanimité du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés du SMEDAR pour l'année 2019 (en annexe).

FAIT A GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT

Stéphane BARRÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-257604371-20201014-C20201014_16-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2020
Affichage : 15/10/2020
Pour l'autorité compétente par délégation